



CRPM CPMR

CONFERENCE DES REGIONS PERIPHERIQUES MARITIMES D'EUROPE
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin 35700 RENNES - F
Tel. : + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19
e.mail : secretariat@crpm.org - web : www.crpm.org

COMPTE RENDU DE LA 36^{EME} ASSEMBLEE GENERALE DE LA CRPM 2/3 OCTOBRE 2008 - BAYONNE (AQUITAINE, FRANCE)

JEUDI 2 OCTOBRE 2008

SESSION D'OUVERTURE

M. Alain Rousset (Aquitaine) souhaite la bienvenue aux représentants des Régions membres de la CRPM. Il met l'accent sur l'apport des politiques communautaires au développement économique des Régions en insistant sur les avancées intervenues en matière de politique maritime et sur deux grands enjeux pour le futur : la politique de cohésion, d'une part, la politique agricole commune, d'autre part.

Il fait part à l'Assemblée d'interrogations sur le devenir des Régions en France dans le cadre d'une réforme annoncée des collectivités territoriales et souligne l'importance du débat qui va s'ouvrir sur le futur de la CRPM.

M. Jean Grenet (Maire de Bayonne) souhaite également la bienvenue aux participants et remercie la CRPM et M. Alain Rousset pour le choix de Bayonne qui lui paraît être significatif et d'une réelle volonté de décentralisation.

M. Claudio Martini (CRPM) souhaite à son tour la bienvenue aux participants et remercie l'Aquitaine pour son accueil. Il souligne le rôle de plus en plus reconnu de la CRPM comme instance représentative des pouvoirs régionaux en Europe qui fait d'elle un partenaire essentiel dans les débats sur la construction européenne. Il présente ensuite le programme des deux journées de travaux et demande à l'Assemblée d'approuver le compte rendu de l'Assemblée générale de Florence 2007 ainsi que l'ordre du jour de la présente Assemblée générale. Les deux textes sont approuvés à l'unanimité.

Ouverture des travaux de la 36^{ème} Assemblée Générale de la CRPM

SESSION 1 : LA CRPM ET LES ENJEUX DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE, BILAN ET PERSPECTIVES

M. Xavier Gizard (CRPM) présente le bilan d'activités de la CRPM depuis la dernière Assemblée générale ainsi que le programme de travail 2008-2009. Il insiste sur le flou qui caractérise la période actuelle en matière d'avenir de la construction européenne et passe en revue les dossiers sectoriels en mettant l'accent sur le changement climatique, la PAC, le tourisme et l'Europe de la mer.

Le bilan est accessible via http://www.crpm.org/pub/agenda/714_bilan_2007-2008-compressed.pdf.

Il fait le point sur le respect des engagements pris lors de l'Assemblée générale de Florence et introduit deux nouveaux Secrétaires exécutifs : **Mme Josefina Moreno** pour la Commission Inter-méditerranéenne de la CRPM et **M. Fabien Mesclier** pour la Commission Arc Atlantique de la CRPM.

M. Claudio Martini ouvre le débat sur le bilan d'activité et les pistes de travail proposées.

Mme Annika Annerby Jansson (Skåne) se félicite de la création du groupe de travail sur l'inclusion sociale et invite tous les membres de la CRPM à y participer.

M. Marcelino Iglesias Ricou (Aragón) se félicite de la vitalité de la CRPM. Il insiste sur la nécessité de la construction européenne et sur le rôle essentiel des Régions.

Il rappelle l'importance des transports, thème sur lequel l'Aragón s'est beaucoup investie, et cite l'exemple de la plateforme logistique Plaza. L'amélioration des connections à travers le territoire européen, notamment à travers les Pyrénées, demeure un enjeu majeur en termes économiques, d'échanges entre les Régions, de gestion de l'espace, de lutte contre la pollution et d'amélioration de la sécurité. Le Réseau Transeuropéen n°16 est un élément très positif à ce titre et le développement d'un couloir prioritaire pour les marchandises est indispensable. Il insiste également sur l'importance des autoroutes de la mer et sur la complémentarité des modes de transport.

Les financements européens disponibles sur la période 2007-2013 sont insuffisants et des sources supplémentaires pourraient être trouvées notamment par le biais de partenariats public-privés.

L'Aragón souhaite réunir un comité scientifique pour contribuer à la réflexion de la CRPM et de l'Union européenne. Enfin, l'Aragón souhaite être chef de file du groupe transports de la CRPM.

M. Francesc Antich I Oliver (Baléares) insiste sur le fait que l'avenir de l'Europe dépend plus que jamais des Régions. L'intérêt de la déclaration de Majorque sur le tourisme durable demeure entier plusieurs mois après son adoption et dans un contexte de crise.

Le nouvel élan que les Iles Baléares souhaitent se donner grâce au tourisme durable implique des efforts ambitieux en termes de qualité, de renouvellement et d'innovation. Il mentionne plusieurs actions menées en ce sens tels que la revalorisation des paysages, le nettoyage des plages, la démolition de bâtiments, le développement des transports publics et le financement de la recherche et de la formation. Il mentionne également l'importance d'un nouveau pôle technologique aux Baléares. Il insiste sur le fait que l'implication des syndicats et des entreprises est nécessaire pour la réalisation de ces initiatives.

Le projet de Palma est selon lui, aujourd'hui, un exemple d'expérience pilote réussie en termes d'innovation dans l'offre touristique, qui permet que la plage soit opérationnelle toute l'année.

Il rappelle l'importance de l'innovation touristique, du développement d'un savoir-faire transposable ailleurs, du rôle des clusters technologiques et du renouvellement des centres d'activités. Il conclut en insistant sur la nécessité de pleinement respecter l'environnement et le patrimoine culturel.

M. Francesco Attaguile (Sicile) souligne l'intérêt de l'expérience des Iles Baléares pour le groupe tourisme de la CRPM. Il revient sur les activités de ce groupe, qui s'est réuni plusieurs fois et a donné lieu à de nombreux échanges, notamment avec la Commission européenne. Il souligne la dynamique économique très forte qui marque le secteur du tourisme et qui rend nécessaire le développement d'une approche stratégique et territoriale de la CRPM dans ce domaine.

Il estime que l'approche de la CRPM se doit d'être intégrée et holistique, de manière à inclure, par exemple, des considérations liées aux évolutions environnementales et au changement climatique. Le développement d'une approche d'ensemble doit permettre de relier les problématiques des territoires d'origine et d'accueil des flux touristiques. Enfin, le tourisme doit être conçu comme une activité créant un lien entre les populations, et de valoriser, tout en les respectant, les caractéristiques notamment sociales, des territoires.

Les liens avec les Commissions géographiques et avec d'autres Régions seront très importants pour prolonger le travail déjà réalisé.

Débat

M. Humphrey Temperley (Devon) : l'augmentation du prix du pétrole rend nécessaire le développement du transport ferroviaire pour les transports de loisirs mais également professionnels. Ces questions se posent également en matière de transport maritime. Il s'interroge également sur les conséquences de la crise actuelle sur le tourisme mais aussi sur les transports urbains.

Un représentant grec : les activités humaines ont souvent un impact négatif sur l'environnement. Il faut mettre en valeur l'ensemble des potentiels des territoires ainsi que l'importance de l'innovation et la recherche de qualité. Enfin, l'augmentation du prix du pétrole accroît la nécessité de collaborer pour améliorer les transports, notamment dans l'intérêt du tourisme.

M. Rafael Hueso (País Vasco) revient sur les problèmes de circulation et de congestion dans les transports. Il demande que l'activité de la CRPM sur ce domaine continue.

M. Claudio Martini souligne que les questions de transport et d'énergie ont une dimension territoriale forte, et qu'elles sont donc en lien avec la base fondamentale de la CRPM.

Le bilan d'activité est adopté.

SESSION 2 : LA POLITIQUE MARITIME INTEGREE EUROPEENNE - BILAN ET PERSPECTIVES DU PREMIER PLAN D'ACTION

M. Jean-Yves Le Drian (Bretagne) introduit la session et remercie le commissaire Joe Borg de sa présence qui témoigne des excellentes relations de travail qui existent entre la Commission européenne et la CRPM. Il souligne que la dimension maritime constitue l'identité même de la CRPM et que la mer est notre élément fédérateur et qu'elle devient de plus en plus une chance et une opportunité de développement pour nos Régions à condition que nous soyons en mesure de faire jouer les synergies entre les différentes politiques. Il rappelle la création à Florence du groupe de travail « Aquamarina » qui regroupe 40 Régions et qui a pour vocation d'analyser les progrès du plan d'action du Livre Bleu sur la dimension maritime afin de proposer des améliorations et des compléments.

Il regrette la non adoption du paquet « Erika 3 » en soulignant la position courageuse du Parlement européen qui demande l'adoption de l'ensemble de ses mesures. Il rappelle qu'il s'agit là d'une question centrale pour les Régions maritimes et propose que les Régions les plus concernées par cette question fassent une démarche auprès de la Présidence française avant la fin de l'année. Il salue l'adoption de la Communication de la Commission sur la recherche marine et indique la disponibilité des Régions pour s'impliquer sur ce sujet.

Le Président Le Drian rappelle qu'il reste encore deux points d'inquiétude. En premier lieu, la Politique Commune de la Pêche dont le document du 17/09/08 qui lance le débat sur la réforme annoncée de la PCP ne satisfait pas pleinement les Régions, en particulier sur le rôle de la « casse » des bateaux comme moyen de protéger la ressource. Par ailleurs, il rappelle l'importance et la place de la dimension humaine et sociale et demande que des efforts soient entrepris en matière de sécurité, d'énergie et de recours aux nouvelles technologies sur les bateaux de pêche. Il note que des incertitudes demeurent autour du concept des autoroutes de la mer.

Le Commissaire Joe Borg remercie l'Assemblée de l'accueillir et relève d'emblée la pertinence des observations du Président Le Drian notamment en matière de gouvernance maritime et d'industrie de la pêche. Il souhaite que la CRPM prenne une place essentielle dans le débat qui va s'ouvrir sur la réforme de la PCP. Il confirme que la CRPM est un partenaire essentiel pour mener à bien la politique maritime et indique que les questions soulevées par la CRPM en matière de transport, de gouvernance et de surveillance sont en cours de traitement.

Le discours du Commissaire Borg est accessible via (http://www.crpm.org/pub/agenda/751_fr-speech_by_commissioner_borg_to_the_cpmr_oct_2008.pdf)

Concernant :

- **La gouvernance** : des travaux ont été engagés sur les meilleures pratiques existant dans les Etats membres ; ces travaux feront l'objet d'une Communication de la Commission qui indiquera que la gouvernance maritime doit aussi être mise en place au niveau régional. Les Régions ayant, dans ce domaine comme dans celui de la coopération, un rôle bénéfique à jouer ;
- **Les transports** : les travaux engagés portent sur les ports et la création d'un espace maritime sans frontières. Cela suppose en premier lieu un allègement de la bureaucratie. Sur la recherche maritime le commissaire rappelle l'adoption récente d'une Communication mettant l'accent sur l'innovation ;
- **L'aménagement spatial maritime** : le commissaire invite les Régions de la CRPM à se joindre aux groupes de travail créés pour analyser les bonnes pratiques. En matière de surveillance, il s'agit dans un premier temps de renforcer la coopération entre les Etats membres et de parvenir à une meilleure intégration des systèmes existants.

A plus long terme, les questions suivantes seront traitées : en premier lieu le changement climatique dont les effets seront particulièrement sensibles sur les zones côtières et où un échange de bonnes pratiques s'avère indispensable ; l'énergie afin de prendre en compte les énergies marines pour diversifier les sources et les moyens de transport. Dans ce domaine, le Commissaire insiste particulièrement sur l'énergie éolienne « off

shore ». En matière de « cluster » maritimes, éléments essentiels des économies des régions maritimes, il insiste sur les synergies et les associations public-privé qui se développent et qui méritent d'être suivies.

Concernant les stratégies Baltique et Mer Noire, il indique que des stratégies visant à mettre en place une Politique Maritime Intégrée sont en cours d'élaboration. Il doit en aller de même pour l'ensemble de la méditerranée où toute politique maritime doit être cohérente et où la CRPM doit être présente dans les processus de consultation. Pour les Régions Ultrapériphériques, il insiste sur la recherche, la biodiversité, la diversification des sources d'énergie et le rôle géopolitique, toutes choses qui seront au cœur de la future communication préparée par la Commission.

Le Commissaire termine en rappelant le rôle majeur que jouent les Régions dans la mise en place d'une Politique Maritime Intégrée et encourage les membres de la CRPM à s'impliquer pleinement dans l'initiative pour une Journée européenne de la mer initiée cette année (voir discours de Joe Borg sur le site Internet de la CRPM).

Débat

M. Jean-Yves Le Drian remercie le Commissaire Joe Borg. Il salue l'adhésion du Schleswig-Holstein à la CRPM. Il rappelle que la CRPM sera représentée à Biomarine par Mme Gunn Marit Helgesen. Il remercie également le Commissaire Joe Borg d'avoir fait état de la politique maritime européenne intégrée en Méditerranée. Il souligne la présence de représentants de Régions de Tunisie et du Maroc à l'Assemblée générale ainsi que l'obligation d'intégrer ces partenaires à la politique maritime en cours de développement.

M. Humphrey Temperley demande au Commissaire Joe Borg s'il serait utile à la Commission européenne que la CRPM adopte une déclaration en faveur du paquet Erika III.

M. Jérôme Polverini (Corse) salue le projet d'Union pour la Méditerranéenne, qui relance le processus de Barcelone. Faisant référence aux débats de l'Assemblée de la Commission Inter-méditerranéenne de la CRPM à Naples le 18 septembre dernier, il estime que l'Union pour la Méditerranée peut connaître des avancées importantes dans le domaine maritime. Prenant pour exemple la protection des ressources halieutiques, les transports, la sécurité et les autoroutes de la mer, il insiste sur la nécessité de la coopération Nord-Sud en Méditerranée. Il souhaite que l'Union européenne se fasse l'interlocuteur des Etats au sein de l'Organisation Maritime Internationale par exemple pour la création de zones maritime particulièrement vulnérables, dont il souhaite la création en Méditerranée.

M. Bo Löfgren (Blekinge) indique que plusieurs accidents et marées noires se sont récemment produits en Mer Baltique au cours des derniers mois. Il s'interroge sur l'efficacité de l'action menée au niveau européen pour les prévenir et insiste sur le besoin d'améliorer les contrôles, par exemple par l'installation de boîtes noires sur les navires. Il estime également qu'il serait utile de financer plus de travaux de recherche dans le domaine maritime, ainsi que de développer en Mer Baltique la coopération entre gardes-côtes et un système d'échange de bonnes pratiques pour la prévention des accidents.

Les membres suédois de la CRPM soutiennent la Commission européenne mais souhaitent que la Russie soit plus associée aux initiatives menées. Ils souhaitent l'actualisation d'un plan d'action tous les ans et soulignent l'importance des niveaux d'action locale et régionale. Un document sur ces questions est disponible sur le site de la Commission Mer Baltique de la CRPM. Enfin, la Région de Blekinge est disposée à coordonner des initiatives dans le cadre d'Aquamarina.

Une représentante d'une Région suédoise insiste sur l'importance des autoroutes de la mer pour le triangle nordique Oslo-Copenhague-Helsinki, afin d'assurer l'accessibilité entre les Régions du nord de l'Europe et le reste de l'Union et consolider de manière globale le système de transport maritime. Elle insiste également sur la nécessité de combiner transports maritimes et ferroviaire entre Stockholm et Göteborg, sur le caractère fondamental de la connexion entre Régions du nord / autres Régions européennes pour assurer les échanges et le commerce et promouvoir la paix et la prospérité dans l'Union.

Elle invite la CRPM à tenir compte de ces aspects lors des négociations avec la Commission européenne et d'autres parties prenantes.

Le Commissaire Joe Borg souligne que la Commission a adopté les propositions Erika III, dont elle espère l'adoption par le Conseil même si certaines questions sont très sensibles pour différents Etats membres. Il

souhaite que le potentiel du transport maritime puisse se développer tout en respectant les exigences de développement durable.

S'agissant d'une industrie mondiale, des décisions relatives au transport maritime doivent être prises au niveau mondial, mais l'Union européenne doit avoir un rôle primordial. Il souhaite que le transport maritime se développe de manière durable de sorte que l'Europe puisse maintenir un leadership en ce domaine.

La politique maritime et le processus d'Union pour la Méditerranée peuvent s'enrichir mutuellement et s'intégrer. Il estime que la communication –publiée prochainement par la Commission européenne– contribuera également à l'Union pour la Méditerranée.

Les contrôles en Méditerranée feront l'objet d'une attention particulière à travers un projet de surveillance transfrontalière, une proposition d'accord concernant la surveillance en mer, et un appel à projets pour l'étude du potentiel sectoriel.

La Commission européenne travaille sur la question des écosystèmes marins vulnérables et souhaite qu'elle soit approfondie dans la région Méditerranéenne.

En ce qui concerne la Mer Baltique, il ajoute que, dans ses conclusions, le Conseil européen de décembre 2007 invite la Commission à présenter une nouvelle stratégie en mer Baltique au plus tard en 2009, de sorte qu'elle puisse le cas échéant être adoptée sous présidence suédoise en décembre 2009. Il indique que les actions proposées concerneront par exemple l'emploi, la sécurité maritime, les autoroutes de la mer, ou l'environnement marin. Il estime qu'une grande partie des points soulevés sera par conséquent évoquée.

Enfin, concernant la dimension nordique et les autoroutes de la mer, il indique qu'à la suite de l'initiative sur les transports verts, la Commission européenne souhaite promouvoir le transport maritime durable et écologique.

Mme Gunn Marit Helgesen (Telemark) indique que les Régions de la Commission Mer du Nord de la CRPM tiennent comptent et reconnaissent les initiatives déjà menées. Elle souhaite que la Commission européenne propose des mécanismes encore plus efficaces et invite l'ensemble des parties concernées à s'impliquer. Elle informe le Commissaire Joe Borg de l'existence d'un projet visant à définir un statut précis pour le transport maritime. L'approche sectorielle est encore importante et l'objectif du projet serait justement de définir des ensembles thématiques sur lesquels travailler et de définir une gouvernance permettant également une cohérence générale.

Elle espère que les projets mentionnés par la Commission européenne donneront rapidement des résultats. Elle souligne l'importance de la création de liens entre Régions ainsi que de la mise en œuvre d'une approche coordonnée de la gouvernance.

Elle ajoute qu'une bonne connaissance du profil de la Mer du Nord est nécessaire et qu'en général, une approche régionale est indispensable pour faire face aux défis à venir. Enfin, elle insiste sur l'importance d'une approche optimiste et ambitieuse, par exemple en s'appuyant sur la recherche et de nouvelles technologies pour atteindre ces objectifs ambitieux.

M. Yasar Yakis (MP Turquie) évoque la question de la congestion du trafic en Méditerranée. La Turquie ne dispose en Mer Noire que de la route des mers chaudes pour atteindre les eaux internationales. Le Bosphore connaît une congestion énorme et il est impossible de permettre aux bateaux de traverser quand ils le souhaitent. Cette situation crée de nombreux problèmes pour les personnes qui vivent et travaillent dans cette région. Plusieurs projets permettront d'éviter le passage par le détroit et notamment celui d'un pipeline non maritime assurant un lien entre l'Anatolie et d'autres Régions.

M. Sahbi Karoui (Sousse) remercie le Commissaire Joe Borg d'avoir tenu compte de la rive Sud de la Méditerranée dans ses interventions. Celle-ci est un espace idéal pour le développement des initiatives de l'Union européenne et est beaucoup sollicitée par l'Asie. Un port en eau profonde est en construction en Tunisie et permettra d'améliorer les liens avec le canal de Suez, ainsi qu'avec le reste de l'Afrique et les opportunités qu'elle représente.

Le transport maritime est un enjeu tant pour les marchandises que pour les personnes humaines (exemple le tourisme de croisière). Plusieurs points de réflexion sont communs aux rives de la Méditerranée, comme la pêche et la pollution.

M Louis Le Pensec (Bretagne) estime que la casse des bateaux est une méthode brutale de part ses conséquences sociales et économiques. Il demande si la Commission européenne considère qu'il s'agit dorénavant d'une mesure structurelle et quasiment exclusive d'adaptation de la capacité de pêche à la ressource.

Le Commissaire Joe Borg exprime son accord avec la nécessité de l'évolution de la politique maritime. Ceci n'est possible que via un engagement fort de toutes les Régions concernées par une politique maritime commune et intégrée. La visibilité de cette politique implique une prise de conscience de son impact et de son caractère intégré. Un accord est intervenu entre la Commission européenne, le Conseil et le Parlement européen pour l'organisation d'une journée de manifestations dédiées à la politique maritime, probablement autour du 20 mai. Il invite les Régions à s'impliquer dans le cadre de cette initiative.

Il exprime sa compréhension des problèmes de trafic dans le détroit du Bosphore. La politique maritime doit pouvoir s'appuyer sur les synergies en Mer Noire et la Commission européenne souhaite travailler avec les acteurs de cette partie de l'Europe. Il mentionne la création d'un forum qui permettra aux parties prenantes de discuter l'ensemble des problèmes de la Mer Noire.

Il souligne la nécessité de porter l'attention sur les enjeux de la politique maritime dans le Sud de l'Europe, et de relier les aspects environnementaux dans le bassin méditerranéen avec d'autres dimensions et de construire de nouveaux outils de gouvernance. Cela implique un engagement plus fort dans le bassin Méditerranéen.

S'agissant du problème particulier de la casse des navires, il rappelle que le Conseil européen a adopté avant l'été des mesures pour aider l'industrie de la pêche à faire face aux enjeux tels que l'augmentation du prix du carburant et à se restructurer. La restructuration n'implique pas uniquement la casse des navires, mais renvoie à plusieurs autres éléments tels que la capacité de tonnage et la sûreté des navires.

La Commission européenne a engagé des discussions sur les moyens pour que la pêche et ses conséquences, notamment environnementales et sociales, soient durables. Les pêcheurs eux-mêmes souffrent de l'impact écologique de la pêche et la capacité excessive de pêche doit être réduite pour être gérable sur le long terme.

La question est de savoir comment organiser la reconversion, notamment en développant d'autres activités côtières. Il mentionne l'exemple des perspectives offertes par le potentiel énergétique de la mer et le tourisme.

M. Leslie Angus (Shetland) fait référence à l'assistance massive apportée par les Etats membres au secteur financier, et demande si des initiatives sont prévues pour adapter les règles des aides d'Etat applicables au secteur de la pêche. Il demande également quelles sont les perspectives en termes d'investissements pour assurer l'avenir de la pêche dans les Régions ultrapériphériques.

M. Gérard Bodinier (Provence-Alpes-Côte d'Azur) intervient au nom du groupe politique maritime de la Commission Inter-méditerranéenne de la CRPM. La politique européenne maritime doit reconnaître la spécificité de la Méditerranée, ce qui renvoie au concept de bassin maritime régional. Il ajoute que la construction d'une gouvernance maritime à l'échelon du bassin renforcera la politique maritime européenne. Le processus de Barcelone et d'Union pour la Méditerranée doit être l'occasion de donner une nouvelle dimension à la politique maritime européenne en Méditerranée.

Les Régions de la Commission Inter-méditerranéenne de la CRPM considèrent que l'élaboration d'une politique maritime méditerranéenne nécessite notamment l'extension des zones de compétence en mer des Etats riverains au-delà de la limite des eaux territoriales, par exemple pour la création de zones de protection écologique. Ces Régions invitent les Etats riverains à réfléchir à la création d'un statut juridique spécifique pour la Méditerranée accompagné de pouvoirs et de moyens ; elles estiment que les outils actuels sont insuffisants et inadaptés tant au niveau euro-méditerranéen qu'au niveau du plan d'action pour la Méditerranée. Elles considèrent que seule une nouvelle gouvernance de l'espace méditerranéen impliquant une nouvelle coopération étroite entre les niveaux international, régional et local permettra d'apporter des réponses adaptées.

Il demande une articulation entre la politique maritime et les projets de l'Union pour la Méditerranée et souhaite que les Régions méditerranéennes puissent y être associées. Quelles sont les modalités de concertation prévues avec les pays tiers riverains de la Méditerranée d'une part et les organismes

internationaux d'autre part pour la mise en œuvre de la politique maritime méditerranéenne ? Enfin, comment la Commission européenne envisage-t-elle d'aborder la question de la gestion des activités dans les eaux internationales en Méditerranée ?

M. Ulrich Bohner (Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe) indique que le Conseil de l'Europe a reçu des Régions de cinq Etats riverains de la Mer Noire. Il est très important que l'Union européenne se mobilise encore plus pour cette zone difficile de l'Europe. Il a espoir que l'Euro-région, présidée par M. Constantinesco, permettra une grande coopération avec le forum évoqué par le Commissaire Joe Borg. Il insiste sur l'excellente coopération avec la Commission Balkans Mer Noire de la CRPM.

Un représentant de la Martinique indique que des Régions comme la Martinique et la Guadeloupe n'ont pas de navires à casser. La Caraïbe est une zone à risque cyclonique et volcanique dotée d'une ressource pélagique importante. La modernisation de la flotte n'a pas pu avoir lieu et la pêche artisanale a peu d'impact sur la ressource. Une politique d'aménagement de la bande côtière est menée bien que la production soit nettement supérieure à la consommation locale. Il regrette que l'Union européenne ne permette pas des efforts de modernisation au moment où elle s'apprête à apporter plus de soutien à des pays tiers. Il souhaite qu'il soit tenu compte de l'éloignement et des spécificités.

Le Commissaire Joe Borg revient sur la question des aides d'Etat dans le secteur de la pêche, et souligne que la crise du secteur financier est d'ordre exceptionnel et qu'elle ne constitue pas un inconvénient permanent. Le secteur financier et celui de la pêche ne sont pas comparables. Les règles de concurrence n'ont pas été suspendues dans le cas du secteur financier même si une souplesse maximale est recherchée.

Les règles relatives aux aides d'Etat permettent de tenir compte de l'éloignement et de la distance, même s'il faudra réévaluer la situation pour évaluer la pertinence d'évolutions et d'un traitement spécial pour les Régions éloignées.

La Commission analyse de manière spécifique les questions, notamment de gouvernance, propres à la Mer Baltique, à la Méditerranée ou à la Mer Noire. Il faut également parfois distinguer les problèmes de l'est et de l'ouest de la Méditerranée. S'agissant de la gouvernance, il existe des instruments propres à certains secteurs, le thon par exemple, et qui disposent le cas échéant de leur propre gouvernance. Il faudra mettre en place de nouveaux outils et solliciter des acteurs non publics.

S'agissant de la pêche, un Conseil consultatif de la pêche en Méditerranée a été créé et des lignes directrices sur la gouvernance ont été adoptées en juillet dernier. Il exprime son attente de retours sur ces lignes directrices et leurs adaptations aux différentes Régions maritimes.

Il indique que la création de l'Euro-région en mer Noire est bienvenue, et que l'UE y a une voix directe. Il mentionne que le processus d'adhésion de la Turquie renforce l'intérêt pour la Mer noire

Il indique comprendre la situation de la Martinique, et précise qu'une dérogation a été accordée aux Régions ultrapériphérique pour la modernisation. La modernisation et la construction de nouveaux navires ne sont pas nécessairement synonymes. Après 2010 il ne sera plus possible d'accorder des aides pour la construction de nouveaux navires mais il sera toujours possible de les moderniser ainsi que de moderniser les techniques de construction. Enfin, le fait que les ressources ne soient pas en danger est un point fondamental et il est nécessaire d'éviter que la construction d'un nombre trop important de navires les endommage.

Il ajoute qu'une forte demande de poisson devrait permettre l'obtention de meilleurs prix.

Enfin, certaines aides accordées au titre du Fonds européen pour la pêche le seront sous la forme de modernisation mais pas pour la construction de bateaux neufs, même si tout entrepreneur pourra utiliser ses propres fonds pour cela. Il sera toujours possible d'investir dans les nouvelles technologies.

M. Jean-Yves Le Drian remercie le **Commissaire Joe Borg** et souligne la diversité et l'intérêt des interventions.

SESSION 3 : L'IMPACT DE L'AVENIR DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE SUR LES ECONOMIES DE NOS REGIONS

M. Claudio Martini estime que la PAC est une question fondamentale étant donnée son importance dans l'économie des Régions et dans le budget européen. Le débat, qui doit avoir lieu sur ce point, prépare le séminaire de Nantes prévu le 23 octobre 2008, qui rassemblera des Régions, les institutions européennes et la Présidence française.

M. Alain Rousset remercie le groupe de travail sur l'agriculture et sa présidente Mme Béatrice Gendreau. Au cours des dernières années, la PAC a subi d'importantes pressions du fait des variations des prix agricoles sur le marché alimentaire mondial, des normes, des problématiques environnementales, du développement des agro-carburants et des négociations budgétaires au sein de l'Union européenne.

Il souligne l'importance de s'interroger sur les deux questions suivantes :

- Souhaitons-nous une Politique Agricole Commune ou une Politique Alimentaire Commune ?
- Voulons-nous maintenir une politique agricole puissante dans le contexte de la mondialisation ou devons-nous diminuer l'intervention de l'Union européenne et s'en remettre au marché ?

Il souligne que le monde agricole européen devra se diversifier pour faire face aux enjeux de la globalisation et du développement durable. Il ajoute qu'en conséquence, il y a en Europe l'espace pour deux types d'agricultures différentes et complémentaires à la fois :

- Une agriculture mondialisée et compétitive requérant un niveau de technicité et d'innovation élevé. Cette agriculture sera capable de se maintenir même si elle devra être soutenue pour s'adapter aux exigences sanitaires et environnementales ;
- Une agriculture territorialisée multifonctionnelle s'appuyant plus sur sa qualité et sa spécificité que sur sa capacité de production, capable de s'insérer dans la gestion du territoire, de générer d'autres activités parallèles comme le tourisme et d'équilibrer l'économie résidentielle.

Le modèle agricole européen a besoin de se diversifier et d'organiser la concomitance de ces deux types d'agriculture, pour en favoriser l'innovation et la valeur ajoutée. Cela implique d'une part une remise en cause des financements européens au sein du premier pilier -qui devront être modulés pour permettre le développement de l'agriculture territorialisée- et d'autre part entre le premier pilier et le second pilier.

Les Régions auront un rôle important à jouer tant dans les négociations sur les priorités de la politique agricole commune que dans la mise en œuvre d'une agriculture vecteur de cohésion économique, sociale et territoriale. Les Régions ont un rôle majeur en matière agricole et le modèle régional a vocation à s'imposer en Europe. La PAC doit conserver sa vocation d'approvisionnement alimentaire et favoriser l'agriculture durable et les cultures biologiques.

Les Régions revendiquent la création d'un réel partenariat avec les Etats et les représentants du monde agricole. Elles devront être au centre d'un partenariat pour la gouvernance des aides destinées au premier pilier -pour plus d'efficacité et de démocratie- et devront assurer la gestion de l'intégralité du deuxième pilier.

Débat

Un représentant suédois remercie le groupe de travail sur l'agriculture. La PAC devra tenir compte des différentes problématiques qui menacent l'agriculture aujourd'hui. La réforme de la PAC est difficile compte tenu des grandes différences qui existent au niveau territorial entre les Régions et les grands défis environnementaux. La déclaration finale sur l'avenir de la PAC présente des principes qui devraient inspirer la PAC. Cette dernière devrait permettre une utilisation plus durable des ressources et sa réforme devrait être liée à une vision du futur plutôt qu'à un souvenir stérile du passé.

Un représentant britannique estime qu'il y a de grandes différences entre les réalités agricoles britannique et française, mais qu'elles ont malgré tout des points communs comme par exemple la présence de petites exploitations agricoles. Il est nécessaire de concentrer les efforts de la PAC sur les Régions désavantagées.

Un représentant finlandais rappelle qu'il existe dans les Etats membres différents contextes et orientations concernant les politiques agricoles. A titre d'exemple, il semble évident dans les périphéries que la PAC doit reconnaître les handicaps naturels, et que le niveau de production et de variation des prix varie selon les Régions. Les agriculteurs des zones périphériques nordiques ne peuvent pas être compétitifs par rapport aux agriculteurs de Régions plus avantagées.

M. Claudio Martini estime qu'il est nécessaire que les Régions de la CRPM parviennent à une position commune, sans se limiter à reproduire les différences nationales. La PAC doit être plus efficace et elle ne doit pas disparaître ni être réduite à un problème de prix ou de marché. L'agriculture est multifonctionnelle, et intègre de multiples dimensions, liées par exemple à l'environnement, à l'eau, à la conservation des paysages, ou au tourisme. La Toscane souhaite un redimensionnement du premier pilier et un investissement dans le second pilier.

La synthèse politique sur l'ensemble de ces enjeux ne peut pas être produite par les marchés mais doit faire l'objet d'une décision politique. Il affirme son respect de l'ensemble des positions sur le sujet. Cependant le message donné à l'Europe doit être clair et équilibré, et doit exprimer une volonté de réviser la PAC sans l'abandonner.

M. Massimo Francesco Rocchitta (Sardaigne) estime que la PAC doit soutenir l'augmentation de la production européenne. Il indique également qu'il convient d'éviter que la production européenne n'ait plus de liens avec le territoire et souhaite que les aides soient concentrées sur les zones qui en ont le plus besoin.

M. John Dyke (Somerset) estime qu'il n'est pas nécessaire de continuer à soutenir les agriculteurs les plus avantagés. Il conviendrait plus de tenir compte de particularités, par exemple à travers l'article 69, qui renvoie aux Régions les plus favorisées.

Un représentant suédois souhaite que la question des énergies renouvelables soit introduite dans le débat. Le débat devrait plus porter sur la définition de règles communes pour l'agriculture que sur le principe d'une politique commune.

Un représentant de Västra Götaland estime que l'agriculture n'a pas uniquement pour fonction de produire de l'alimentation et que la PAC doit notamment être révisée pour cette raison.

Mme Béatrice Gendreau (Aquitaine) estime que la révision de la PAC est une question fondamentale pour l'avenir des Régions. Malgré leur diversité, les agricultures sont liées par des enjeux communs tels que l'environnement et la régulation des marchés.

S'agissant de la régionalisation, l'obtention de la régionalisation permettra d'accroître les réserves de production et mieux aider les zones les plus désavantagées, comme les zones de montagne.

M. Alain Rousset indique que l'Aquitaine cessera d'animer le groupe de travail sur l'agriculture et invite d'autres Régions à prendre le relais. Le débat sur l'agriculture ne doit pas se limiter aux questions de production et de régulation des marchés.

Par ailleurs, le maintien des activités des zones rurales ne peut se limiter à la concession de retraites aux agriculteurs. Les campagnes doivent être vivantes et doivent trouver un équilibre entre économie de production et économie résidentielle. La circulation de produits agricoles subira les effets de la crise énergétique et l'augmentation des coûts des carburants et la rémunération des agriculteurs demeure un sujet fondamental de discussion.

Enfin, il rappelle l'importance de la régionalisation des aides du premier pilier de la PAC.

M. Humphrey Temperley souhaite que les efforts portent aussi sur d'autres régions.

M. Jorma Pitkälä souligne que les instruments de régulation ont été parfois nuisibles ces dernières années.

SESSION 4 : LA PLACE DES REGIONS DANS LE PAQUET « ÉNERGIE/CLIMAT » DE L'UNION EUROPEENNE

M. Kevan LIM (East of England Regional Assembly) se félicite de la capacité de réaction de la CRPM. La stratégie européenne doit permettre de développer de nouvelles sources d'énergie car l'Union européenne ne pourra pas dépendre de la croissance des carburants fossiles. Dans cette perspective, il est nécessaire de soutenir la recherche et le développement de nouvelles technologies. De plus, les politiques européennes devront permettre d'effectuer des investissements dans les entreprises pour favoriser l'usage des technologies de l'information et de la communication, ainsi que des technologies permettant des économies d'énergie. Enfin, certaines contradictions existent dans les projets de directives s'agissant par exemple du développement de la biomasse et les carburants.

M. Jean-Didier Hache (Commission des Iles de la CRPM) rappelle que l'Union européenne a pour objectifs de :

- Limiter l'augmentation globale moyenne de la température à moins de 2 degrés centigrades ;
- Diminuer ses émissions de gaz à effet de serre de 20% d'ici à 2020 ;
- Augmenter la part d'énergies renouvelables de 20% d'ici à 2020 ;
- Réduire de 20% la consommation d'énergies.

Il indique que quatre directives, portant sur les thèmes suivants, contribuent à mettre en œuvre ces objectifs :

- Promotion d'énergies renouvelables ;
- Stockage géologique du CO₂ ;
- Amélioration et extension du système d'échange des droits d'émissions de CO₂ de la Communauté ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Il indique que ces textes auront un fort impact sur les Régions périphériques et maritimes, et que le groupe de travail a dû réagir dans des délais extrêmement courts.

Concernant le stockage géologique du carbone, un cadre légal européen est en cours de définition, ce qui mobilise fortement le Parlement européen. La CRPM a exprimé plusieurs souhaits concernant ce cadre légal, comme par exemple une analyse des conséquences du changement climatique pour les zones maritimes et la participation des autorités régionales aux processus mis en place.

Concernant les énergies renouvelables, le débat politique a été intense, avec plusieurs centaines d'amendements déposés au Parlement européen. Il remercie M. Alyn Smith, Député européen du Groupe des Verts/Alliance libre européenne, pour son action. Un accord général existe sur la nécessité d'augmenter la production de biocarburants notamment grâce aux économies émergentes. Il indique que le Parlement européen a cependant réduit la part des biocarburants, qu'une part importante des énergies renouvelables devra provenir d'autres sources et qu'il ne devra pas y avoir de concurrence entre production de biocarburants et production alimentaire pour l'utilisation des terres. Certains parlementaires ont également insisté sur l'importance de la reforestation et de la sylviculture.

Le système de certificats de garanties d'origine de la provenance des biocarburants comporte le risque que certains Etats acquièrent ces certificats au lieu de promouvoir la production de biocarburants sur leur sol. Avec l'appui de la CRPM, un amendement oblige les Etats membres à produire des biocarburants et à appuyer les étapes suivantes pour leur utilisation, notamment la commercialisation. Un autre succès a été obtenu avec le renforcement du pouvoir de la Commission européenne : le contrôle de l'application des obligations relatives à l'absence de discrimination des Régions périphériques en termes de prix et d'accès aux réseaux de distribution des énergies renouvelables.

Une autre proposition, présentée par le groupe des Verts/Alliance libre européenne, a introduit la possibilité d'une plus grande flexibilité dans le respect des obligations de protection des habitats d'oiseaux, lorsqu'elles entraînent en conflit avec la construction d'infrastructures pour la production d'énergies renouvelables. Le rôle des autorités régionales a également été renforcé.

Il attire l'attention sur les dispositions permettant de favoriser les Régions maritimes à produire des énergies renouvelables, par exemple les éoliennes, et relatives à une approche intégrée, par exemple pour l'énergie marine, dans certaines zones comme la Mer Baltique et Mer du Nord.

Il se félicite que l'ensemble des propositions de la CRPM aient été retenues à ce stade.

Il mentionne également la directive relative à la réduction des gaz à effet de serre, et celle relative à l'amélioration du système de certificats. En 2005, la question était de savoir à quelles entreprises ce système pouvait s'appliquer, et il avait été étendu à plusieurs secteurs et notamment au transport maritime et aérien. A présent, des quotas d'émissions de gaz seront affectés aux Etats membres puis aux entreprises, dont certaines mettront en avant le risque de délocalisation et que les sommes en jeu sont colossales. La CRPM a demandé qu'une part des sommes en question, dont 55% seraient versées à des pays en voie de développement et 45% à l'Union européenne, permettent d'aider spécifiquement les Régions affectées par les déficits démographiques et périphériques. Le débat sera encore long et difficile, il impliquera de nombreux acteurs puissants : tout appui supplémentaire dans les contacts au Parlement européen est utile. Les délais imposés sur ce dossier étant très court, il est important que l'ensemble des Régions de la CRPM participe au groupe de travail sur l'énergie et que l'ensemble des Commissions géographiques y soient représentées. Les Régions sont également invitées à participer au séminaire d'Aberdeen (13/14 novembre 2008).

Un questionnaire envoyé d'ici à la fin de l'année demandera aux Régions membres quels sont les thèmes sur lesquels la CRPM doit particulièrement s'investir au sein du paquet Energie & Climat et les conclusions seront présentées au Bureau politique.

M. François Desrentes (CRPM) rappelle que la Commission européenne publiera avant la fin de l'année 2008 un Livre Blanc sur l'adaptation au changement climatique, qui s'articulera avec le paquet énergie & climat. La CRPM doit se préparer à y répondre, ainsi qu'à construire des projets de coopération permettant d'identifier de bonnes pratiques au niveau territorial, et à être en mesure d'exprimer ses propositions sur l'ensemble des textes règlementaires élaborés dans le cadre des différents domaines tels que la cohésion, l'énergie, la recherche, la mer,...

Il indique que la CRPM pense qu'il serait nécessaire de constituer un groupe de travail formel sur l'adaptation et que l'ensemble des autres groupes de travail et des Commissions géographiques seront sollicités pour exprimer leur avis sur la question.

Une dimension mondiale existe également sur le sujet et depuis 2004, la CRPM est membre du réseau nrg4SD. La CRPM devra préciser, dans ce cadre, ses propositions relatives à l'après Kyoto. La Région Bretagne et le réseau nrg4SD, avec l'appui de la CRPM, organisent deux journées de réflexion sur le changement climatique, à Saint-Malo (FR), les 29 et 30 octobre 2008.

Débat

Alex MacDonald (Western Isles) se félicite de l'action de lobbying menée. Il demande qui devra assumer les coûts d'acquisition des certificats et quelles en seront les répercussions sur la compétitivité des entreprises ainsi que sur les coûts de transport et sur les Régions périphériques.

Un représentant de la Turquie demande si les actions prévues pour la lutte contre le réchauffement climatique tiennent compte des différences entre pays industrialisés et pays en voie de développement. La Turquie se trouve malheureusement dans la liste des pays industrialisés et cela ne résulte pas tant de sa production de CO₂ que d'autres raisons.

Il demande dans quelle mesure il serait possible de transférer la production d'énergie vers les sources renouvelables de manière à donner un avantage aux pays avancés en la matière. Il insiste également sur la problématique des délocalisations d'entreprises dans les pays produisant moins de CO₂. Il demande à ce que ces considérations soient prises en compte dans l'avis du Bureau politique.

M. Kevan Lim : L'objectif de 20% sera pondéré de manière différente selon les Etats, et celui du Royaume-Uni sera par exemple plus bas que celui des pays scandinaves. La pollution d'aujourd'hui résulte de la politique des pays européens les plus développés et la Chine, tout en représentant un enjeu pour le développement durable futur, n'est pas responsable de ce qui s'est fait dans le passé.

M. François Desrentes : La définition de positions concernant l'après Kyoto est l'enjeu des discussions en cours. L'Union européenne a formulé des propositions concernant le développement durable des pays en voie de développement et, qu'effectivement, les pays qui ont le moins contribué au réchauffement

climatique sont ceux sur lesquels les obligations actuelles pèsent paradoxalement le plus. L'Union européenne a proposé des évolutions concernant ses propres politiques.

M. Erik Bergkvist (Västerbotten) : Il existe une contradiction dans l'avis du Bureau politique entre le fait d'encourager la culture de biocarburants et l'inquiétude exprimée, à savoir que de vastes zones agricoles ne soient plus consacrées à la production de nourriture. Il y a également un risque à ne défendre que les Régions à handicap permanent.

M. Michel Lebrun (Comité des Régions) : La diminution des énergies fossiles aura un impact très fort sur le système de production et l'on assistera, dans le futur, à un phénomène comparable à celui qui frappe aujourd'hui le système financier. Il conviendrait d'accentuer la demande auprès des citoyens de modifier leurs comportements mais craint que ceux-ci n'y soient pas encore prêts. Il existe des exceptions comme la Suisse, qui a déclaré vouloir être indépendante des énergies fossiles en 2020. Les Régions devraient sensibiliser leurs populations.

M. Poul Müller (Midtjylland) : Le changement climatique a un impact très fort en Mer Baltique, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en énergie. Cependant, ce phénomène fait naître également des opportunités. Par exemple, le Midtjylland s'est fixé l'objectif d'atteindre 50% d'énergies renouvelables d'ici à 2025, le niveau fixé au niveau national étant de 30%. Cet objectif sera notamment atteint à travers le soutien à des produits et à des processus innovants ; une fondation pour les entreprises innovantes a été créée dans cette perspective. Le Danemark fait partie de l'avant-garde en termes d'usage des énergies renouvelables.

M. Kevan Lim : Le recours aux biocarburants de première génération s'explique notamment par le souhait des européens d'être autonomes par rapport aux Etats-Unis. Les populations européennes doivent changer leurs habitudes de consommation énergétique.

M. Jean-Didier Hache : Le texte présenté souligne l'importance du changement des habitudes des citoyens européens et cite l'exemple de l'île de SAMSO.

M. François Desrentes précise en réponse à M. Michel Lebrun que les actions pour la réduction de la dépendance aux carburants fossiles mises en œuvre en Suisse sont largement mises en pratique dans les Régions (par exemple dans l'île de la Réunion). La Direction Générale Regio de la Commission européenne a pris conscience de la quantité d'initiatives prises au niveau régional ; ces initiatives sont cependant insuffisamment coordonnées et soutenues.

M. Len Scoullar (Argyll & Bute) : Les îles sont très intéressées par l'article 5.2 concernant l'élimination des grandes centrales électriques. Les petites îles sont également très intéressées par le développement d'énergies alternatives, mais elles souhaiteraient développer des actions concrètes avec d'autres Régions plus grandes.

M. Jean-Didier Hache : La situation des territoires spécifiques comme les îles est très difficile. L'interconnexion entre différents Etats membres à travers les réseaux transeuropéens d'énergie est insuffisante et il n'est pas possible d'obtenir de moyens pour les développer rapidement. Il est donc nécessaire de développer les zones rurales et périphériques, et de nouveaux financements devront être proposés en ce sens.

M. Kevan Lim : Le groupe de travail a réalisé un travail exceptionnel et il convient à présent de s'assurer que ses conclusions soient prises en compte dans les versions finales des directives européennes. L'engagement des citoyens est nécessaire pour intensifier la production d'énergie renouvelable et cela suppose une évolution des comportements. Les Régions sont invitées à rejoindre le groupe de travail sur l'énergie, et il faut renforcer les liens avec les parlementaires européens intervenant sur ce dossier.

M. Claudio Martini : La réflexion du groupe de travail sur l'énergie souligne l'engagement de la CRPM pour conférer aux zones périphériques et maritimes une opportunité de développement de qualité. Il faut avoir une approche diversifiée du développement à travers de nouvelles activités comme l'énergie renouvelable, la recherche...

ÉLECTION DU BUREAU POLITIQUE DE LA CRPM

Sur appel du Secrétaire Général, chaque délégation nationale et chaque Commission géographique proposent leurs représentants titulaires et suppléants pour le Bureau politique. Ces candidatures sont acceptées à l'unanimité par l'Assemblée générale.

Cf liste en annexe

REUNION DU BUREAU POLITIQUE DE LA CRPM

M. Xavier Gizard indique que l'approbation du compte rendu du Bureau politique de Rhodes tenu en juin dernier est reportée au Bureau politique de janvier 2009.

1. Élection du Président et du Bureau de la CRPM

M. Xavier Gizard indique au Bureau politique qu'une seule candidature a été reçue. Il demande donc aux membres de se prononcer sur la candidature de **Claudio Martini** qui est élu à l'unanimité.

M. Claudio Martini remercie les membres du Bureau politique pour cette confiance renouvelée. Il souligne l'importance du travail en équipe, notamment avec les Vice-présidents, et souligne que la période qui s'ouvre verra d'importants bouleversements pour la vie de l'organisation : en 2010 tout sera modifié puisqu'il y aura un nouveau Président et un nouveau Secrétaire général. Il appelle donc les Présidents des Régions Membres à s'impliquer personnellement durant cette période. Il termine en soulignant l'importance du dialogue et du travail en commun.

Élections des Vice-présidents - Les noms suivants sont proposés au Bureau politique :

Première Vice-présidente	Mme Gunn Marit Helgesen (Telemark, NO) ;
Vice-présidents	M. Charalambos Kokkinos (Notio Aigaio, GR)
	M. Ramón Luis Valcarcel Siso (Murcia, ES)
	Mme Giovanna Debono (Gozo, MT) ;
	M. Kevan Lim (East of England Regional Assembly, UK)

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2. Décisions financières : Adoption du projet de budget 2009 et situation financière sur l'année en cours

M. Yves Morvan (Président du Conseil Administratif) présente les comptes :

- l'état d'exécution du budget 2008 pour information ;
- le projet de budget 2009 pour approbation avant soumission au vote de l'Assemblée Générale.

Sur le projet de budget 2009, le Président Morvan indique qu'il s'agit d'un budget de reconduction d'un montant total de 2,146 Mio € avec une augmentation des cotisations de 3,7% correspondant au taux d'inflation dans l'UE 27 calculé par Eurostat.

Concernant les dépenses, aucune modification substantielle n'est à noter par rapport aux exercices précédents ; à noter une légère augmentation des frais de personnel et de déplacement, et des dépenses de fonctionnement stables.

M. Yves Morvan rappelle que le budget général de la CRPM apporte un soutien à des budgets annexes des Commissions géographiques et de certains réseaux. Il indique que les budgets du FOGAR et de nrg4SD ont été individualisés et qu'ils sont alimentés par des cotisations volontaires de certaines Régions ou réseaux de Régions.

Au total, le projet de budget 2009 présente un léger déficit de 26 000 €.

Débat

M. Kevan Lim remercie le Président Morvan d'avoir séparé le budget du FOGAR du budget général. Il se félicite que les dépenses cumulées du FOGAR et de nrg4SD aient été réduites mais souligne que cela ne sera acceptable que s'il y a une réduction proportionnelle de l'activité qui leur est consacrée.

M. Xavier Gizard indique que des efforts sont entrepris pour chercher des financements extérieurs afin de financer ces budgets annexes.

M. Yves Morvan indique que la ligne de conduite suivie est de pouvoir faire coïncider au mieux les budgets votés et les budgets réalisés.

Le **Président Claudio Martini** met au vote le projet de budget pour 2009. Le Bureau se prononce à l'unanimité pour le soumettre au vote de l'Assemblée générale.

3. Adoption du projet Déclaration Finale et des projets de résolutions

M. Philippe Cichowlaz (Commission Inter-méditerranéenne de la CRPM), Responsable du groupe des Résolutions, présente les amendements au projet de Déclaration finale et aux projets de Résolution.

Mme Christel Liljeström (Itä-Uusimaa) indique qu'elle souhaite maintenir tel quel le point 26 du projet de Déclaration Finale portant sur la PAC et qu'elle a donc des difficultés à accepter l'amendement proposé sur ce point. Elle souligne que la PAC constitue une approche globale et qu'il importe d'accorder une grande attention à l'ensemble de l'économie des Régions.

M. Claudio Martini rappelle que les points de vue sur ce point sont différents depuis le Bureau de Rhodes. Il partage personnellement l'avis de Mme Christel Liljeström car l'amendement proposé porte sur des principes plus que sur des aspects concrets. Il propose que le Bureau politique se prononce et prenne acte de ce qui a été décidé à Rhodes qui représente à ses yeux la meilleure synthèse à laquelle on puisse parvenir.

Il se déclare ouvert à la discussion sur d'autres points de vue mais aujourd'hui il importe de savoir quelle est la position de la CRPM sur cette question. Et il apparaît que la position la plus consensuelle est celle mentionnée par l'actuel point 26.

Il demande au Bureau politique de se prononcer afin que l'organisation dispose d'une position claire à soutenir lors du séminaire de Nantes le 23 octobre prochain.

Résultats du vote :

Pour inclure l'amendement au point 26 =	3
Contre l'amendement =	11
Abstention =	6

L'amendement proposé pour le point 26 de la Déclaration Finale est rejeté.

Le **Président Martini** met ensuite aux voix le projet de Déclaration Finale qui est accepté à l'unanimité.

Les amendements sur les projets de Résolutions sectorielles sont présentés et adoptés à l'unanimité.

4. Examen des demandes d'adhésion

La demande d'adhésion de la Région Västerbotten (récemment restructurée) est approuvée par le Bureau politique.

5. Proposition de nomination d'un nouveau Président du Conseil Scientifique de la CRPM

Sur proposition du Secrétaire général, le Bureau politique approuve la désignation de **M. Jean-Charles Leygues, Directeur Général Honoraire de la Commission européenne**, comme nouveau Président du Conseil Scientifique de la CRPM en remplacement de M. Luis Valente de Oliveira.

6. Lettre d'intention du Partenariat avec le PNUD sur le changement climatique

M. Xavier Gizard présente le projet de lettre d'intention à signer entre la CRPM et le Programme des Nations Unies pour le Développement lors du Sommet de Saint-Malo sur le changement climatique. Il précise que ce texte ne comporte aucun engagement financier et demande au Bureau politique d'autoriser le président Martini à le signer.

Le Bureau politique accepte à l'unanimité.

7. Demande de statut de partenariat auprès de la BSEC (Organisation of the Black Sea Economic Cooperation)

M. Xavier Gizard présente, pour accord du Bureau politique la demande de statut de partenariat de dialogue sectoriel de la CRPM auprès de la BSEC (Organisation de coopération économique de la mer Noire). Dans le cadre de ce partenariat, la Commission Balkans & Mer Noire représentera la CRPM au sein de la BSEC.

Le Bureau politique accepte à l'unanimité moins une (1) abstention.

8. Prochaines réunions du Bureau Politique

La prochaine réunion du Bureau politique se tiendra le 23 janvier 2009 à Aarhus (DK).

Sur le Bureau politique du mois de Juin 2009 qui doit se tenir à Odessa (Ukraine), le Secrétaire général fait remarquer qu'il s'agit là d'une destination éloignée du centre de l'Europe et que compte tenu de l'extrême importance des décisions qui devront y être prises – notamment l'élection d'un nouveau Secrétaire général – il serait plus sage d'organiser le Bureau politique de Juin dans un lieu plus accessible et de retenir Odessa pour un Bureau politique ultérieur.

M. Peter Khlytsov (Odessa) intervient pour maintenir sa demande d'organiser le Bureau politique de Juin 2009.

Le Président Martini demande le maintien d'Odessa pour le Bureau politique de Juin.

A la demande du Président Martini, **M. Xavier Gizard** fournit les précisions concernant la procédure pour l'élection du nouveau Secrétaire général. Une procédure de recrutement sera élaborée par le Secrétariat général, sous la responsabilité de Jean-Didier Hache, et sera soumise, pour approbation, au Bureau politique du 23 janvier 2009 à Aarhus (DK). Cette procédure portera sur tous les aspects du recrutement y compris sur la publicité qui devra en être faite.

L'ordre du jour étant achevé, le Président **Martini** clôt la session du Bureau politique.

VENDREDI 3 OCTOBRE 2008

SESSION 5 : COHESION TERRITORIALE, STRATEGIE DE LISBONNE ET DEVELOPPEMENT REGIONAL

Le Président **Claudio Martini** accueille **Mme Katarina Mathernova**, Directrice générale adjointe de la DG Régio, **MM. Pierre Heilbronn**, représentant le Premier Ministre français et **Claude Grasland**, Représentant de l'ORATE.

Dans son introduction, il insiste sur les trois points suivants :

- De quoi parle-t-on lorsque l'on parle de « cohésion territoriale » ?
- Pourquoi la cohésion territoriale est-elle essentielle pour les Régions membres de la CRPM ?
- Quelles sont nos attentes et quelles sont nos craintes sur ce point ?

Sur le premier point, il souligne que pour les Régions membres de la CRPM, la cohésion territoriale est avant tout la solidarité entre les territoires et qu'il ne s'agit en aucun cas de la confondre avec de la « charité ». Si certains peuvent estimer qu'il s'agit là de questions à traiter au niveau des seuls Etats membres, ce n'est pas notre position et la CRPM entend prendre toute sa place dans le débat.

Sur le second point, **le Président Martini** rappelle que la CRPM a lutté, dans la Convention, pour introduire ce concept. S'il n'y avait pas de cohésion, les Régions situées en marge de l'Europe seraient en très grande difficulté et une Europe sans solidarité signifierait que certains citoyens n'accèderaient pas aux mêmes services ni aux mêmes droits, ce qui est inacceptable. La CRPM considère donc la cohésion territoriale comme un thème concret se situant au croisement de toutes les politiques.

Sur le troisième et dernier point, il rappelle que nous attendons du Livre Vert qu'il dépasse la seule politique régionale pour assurer la coordination de l'ensemble des politiques dans une perspective de long terme.

Nous souhaitons aussi qu'il ne soit pas déconnecté du contexte institutionnel dans la mesure où le Traité existant y fait déjà référence.

M. Claude Grasland présente le rapport élaboré dans le cadre de l'ORATE « L'Europe dans le monde » à partir de trois approches :

- les représentations mentales ;
- les voisinages de l'Europe ;
- les enjeux.

La présentation de M. Grasland est accessible via http://www.crpm.org/pub/agenda/759_crpm-europe_in_the_world_-_oct_2008.ppt

Il conclut sa présentation par deux questions :

- la CRPM ne devrait-elle pas élargir sa perspective en passant de la relation UE/local à la perception UE/global ?
- Ne devrait-on pas changer le terme de Périphérique en terme d'Interface et remplacer le P par un I ?

Mme Katarina Mathernova indique d'emblée que la cohésion territoriale s'inscrit dans le cadre de la demande de révision du budget pour 2009-2010 où 35% des dépenses de l'UE (politique de cohésion) sera regardé de très près. Elle confirme que le Livre Vert sur la cohésion territoriale sera publié le lundi 6 octobre et que la CRPM sera un partenaire important dans le débat qui va s'ouvrir.

Quatre questions se posent. Comment et dans quelle mesure la politique de cohésion actuelle a-t-elle déjà tenu compte de la dimension territoriale ? Pourquoi et en quoi la cohésion territoriale est-elle un concept ? Comment est-elle considérée à la Commission ? Quelles sont les mesures envisagées par le Livre Vert et quelles en sont les implications ?

Sur le premier point, Mme Mathernova rappelle que plusieurs critères d'éligibilité actuels sont basés sur des aspects liés aux caractéristiques des territoires, qu'il s'agisse de la densité de population, des zones de reconversion, des caractéristiques urbaines/rurales ou des critères d'éloignement. Néanmoins, la Commission européenne est consciente que plusieurs politiques sectorielles ont des impacts très différents et qu'une approche intersectorielle est nécessaire.

Pourquoi prendre en compte un tel concept ? La réflexion engagée depuis le milieu des années 90 s'est traduite par des initiatives dès 1997 avec les programmes Interreg, les approches transnationales puis la mise en place d'ESPON/ORATE. Cela a été complété et renforcé par la mise en place de réseaux et par une réflexion sur la coordination des politiques d'aménagement du territoire entre les Etats membres.

La Commission européenne a estimé qu'il était temps de consolider ce corps de doctrine existant par l'élaboration d'un Livre vert.

Qu'entend-t-on par là ? Le dénominateur commun réside dans la concentration des activités afin de parvenir à des économies d'échelle. Il peut y avoir des zones de moindre concentration mais il ne doit pas exister de Régions défavorisées et l'accès de tous aux services est fondamental. Dès lors, comment faire de ces différences des atouts sans rechercher à toute force l'égalité ? Ce qui signifie qu'il faut davantage miser sur le développement potentiel que sur les aides.

Mme Mathernova suggère trois réponses : renforcer les connexions y compris pour les services immatériels, développer la coopération, via Interreg notamment, afin de résoudre des problèmes partagés et en prenant en compte des questions majeures comme l'immigration et prendre en compte les interactions entre les politiques.

Elle précise aussi que le Livre Vert mettra l'accent sur certains problèmes majeurs tels que le changement climatique qui ne tient pas compte des frontières et pour lequel le niveau territorial est particulièrement bien adapté.

Elle poursuit en décrivant les défis qui nous attendent pour donner corps à ce concept de cohésion territoriale : quels sont les outils dont nous avons besoin pour relier les politiques aux territoires ? Comment entrer dans une nouvelle étape de coopération ? Comment inventer de nouveaux modes de partenariats ?

Dans sa conclusion, Mme Mathernova insiste sur ce que n'est pas le Livre Vert : ce n'est pas un cadre préétabli de réflexion mais un document ouvert qui invite au débat, il ne fait pas référence au Traité de Lisbonne puisque celui-ci n'a pas force de loi. Elle termine en décrivant les principales étapes du débat qui s'ouvre et invite la CRPM à y participer largement.

Débat

M. Erik Söderlund (Norrbotten) souligne le caractère local et régional de la gouvernance territoriale et plaide pour une gouvernance « polycentrique » et indique les modifications en cours en Suède par la création d'une nouvelle entité administrative regroupant les trois Régions actuelles du nord du pays.

Mme Christel Liljeström reconnaît la valeur ajoutée de la coopération comme un élément majeur et indique que la Commission de la Mer Baltique CRPM qu'elle préside participera pleinement au débat sur le Livre Vert. Elle souligne que les résultats seront d'autant plus significatifs si les instruments de toutes les politiques peuvent être croisés entre eux et demande une plus grande souplesse dans les pratiques. Elle indique enfin qu'une des préoccupations importantes devrait être de faire face au défi du vieillissement de la population.

M. Pierre Heilbronn (Présidence française) indique d'emblée que la Présidence française est à l'écoute des collectivités et notamment des Régions. Il rappelle les priorités de la Présidence française (changement climatique, bilan de santé et avenir de la PAC, immigration - trois dossiers majeurs ayant des implications territoriales, y compris dans le domaine maritime pour le dernier - ainsi que la défense européenne).

Sur la cohésion territoriale, il indique que l'objectif est de lancer la réflexion dans le cadre de la clause de révision budgétaire 2009-2010. Comment la cohésion territoriale peut-elle contribuer à la solidarité et à la disparition des inégalités ? Il précise que le débat sera l'occasion de se prononcer sur l'adaptation des territoires aux trois grands enjeux que sont l'enjeu climatique, l'enjeu démographique et l'enjeu économique.

Il rappelle les grands rendez-vous de la Présidence française et indique que le débat devrait porter sur le concept même de cohésion territoriale afin de bâtir un socle commun sur des valeurs partagées à partir d'une approche qui relie la solidarité, l'égalité et la compétitivité.

Sur la politique maritime et la sécurité maritime plus particulièrement, il souligne l'importance des enjeux de sécurité et renouvelle la volonté de la Présidence française de parvenir à un accord sur l'ensemble du « Paquet Erika 3 ». Concernant la Politique Maritime Intégrée, il insiste sur les aspects de gouvernance, de surveillance et de connaissances. Sur la pêche, il rappelle l'attachement des Etats membres aux grands principes fondamentaux de la PCP et insiste sur les progrès à faire en matière de simplification, de transparence et de pluri annualité dans la gestion de cette politique.

Il termine en rappelant que toutes ces actions s'insèrent dans un mouvement d'association des collectivités locales à l'élaboration des politiques communes.

LA PLACE DES REGIONS DANS LES POLITIQUES EUROPEENNES D'INNOVATION

Mme Inger Linge (Stockholm) initie son propos en précisant que la solidarité, comme rappelé par le Président Martini, doit être au cœur des actions de l'Europe et des Régions et que celle-ci ne doit pas être opposée à la compétitivité. Il s'agit des deux pièces d'une même monnaie. Dans ce cadre, l'innovation à un rôle primordial à jouer. Elle précise que pour être innovante une Région doit compter sur des personnes innovantes, qui doivent être soutenues par leur collectivité.

Elle présente ensuite le projet TN-RIS, les Régions qui ont pris part à l'initiative, l'appui apporté par des experts locaux et la tenue d'un conseil scientifique de la CRPM sur ce thème. L'objectif a été d'apporter des éléments et des propositions relatifs à la prise en compte de l'innovation au sein de la politique de cohésion et de l'agenda de Lisbonne. Mme Linge précise qu'il s'agit d'aider la CRPM à préparer ses positions sur ces sujets et qu'il y a beaucoup à faire pour améliorer l'apport de l'Union européenne à l'innovation. Ce thème n'a pas été pris en compte de manière optimale au sein de l'actuelle politique de cohésion, il faut davantage tenir compte du rôle moteur des Régions dans l'innovation. Elle revendique le fait que toutes les Régions peuvent promouvoir l'innovation selon leurs propres possibilités. Elle souligne l'importance du lien entre l'entreprenariat et la créativité. Ainsi, à Stockholm, l'accent n'est pas mis en tant que tel sur l'innovation mais sur la créativité. L'innovation n'existe pas sans les individus, sans un état d'esprit, et une compréhension large de ce que cela implique. Il faut faire le lien entre le secteur public, les universités, les centres de recherche, mais aussi la société civile, les acteurs culturels etc. L'innovation est une question de Technologie, mais aussi de Talent et de Tolérance.

M. Damien Périssé (CRPM) indique que l'innovation est un élément clef de la définition de la compétitivité des territoires. Elle est au cœur des politiques européennes, et en tant que telle, a un impact sur les autres

politiques. Il précise que la CRPM souhaite alimenter sa réflexion sur l'innovation à travers une vision territoriale.

Il donne un exemple de définition britannique de l'innovation : « Un changement qui produit un résultat sur le marché » qui répond donc à un besoin socio-économique. Selon la Commission européenne, l'innovation renvoie à une dimension de management, de conditions de travail, cela va clairement au-delà de la seule dimension technologique. Cette approche large correspond à la vision de la CRPM qui considère qu'il est nécessaire d'éviter la concentration des dynamiques d'innovation dans quelques Régions européennes.

Les principaux points que la CRPM souhaite mettre en avant sont les suivants :

- La nécessité d'allier promotion de l'innovation et dimension territoriale en évitant les risques de concentration ;
- La nécessité de décliner des approches de l'innovation prenant en compte les différences entre territoires et les atouts de chacun d'entre eux. Faire de l'année 2009 l'année de la créativité apparaît comme une bonne chose. Il faut également modifier les indicateurs européens qui restent trop liés à une approche purement technologique et ne valorisent pas suffisamment une approche régionale. Il convient de mieux prendre en compte l'innovation en milieu rural;
- La nécessité d'impliquer plus largement les Régions dans l'agenda de Lisbonne et dans la mise en œuvre d'une bonne gouvernance qui prenne mieux en compte les territoires ;
- La nécessité de renforcer la capacité d'analyse stratégique et économique des Régions ;
- La nécessité de décliner certaines tendances dans les politiques d'innovation (réfléchir en termes de demande, de prendre davantage en compte le thème de l'éducation) selon les caractéristiques des territoires. Les politiques d'innovation peuvent être très diverses et doivent laisser une large marge de manœuvre aux territoires.

Concernant la coopération entre acteurs, qui est un thème très important, la CRPM indique qu'il ne faut pas privilégier uniquement la politique européenne des clusters, en tant que politique de soutien à quelques clusters européens technologiques de taille « mondiale ». Certains clusters apparaissent moins « importants » mais sont pourtant fondamentaux pour les territoires concernés. Cette politique des clusters doit être complémentaire à la politique de cohésion.

Concernant les prochaines étapes, **M. Damien Périssé** indique la prochaine tenue d'un séminaire sur le thème de l'innovation sous présidence suédoise. Celui-ci pourrait se tenir à Stockholm.

M. Martin Rattray (the Highland Council) - Innovation dans les Régions rurales, l'exemple des Highlands- initie son propos en indiquant que le concept d'innovation change et qu'il se base aujourd'hui sur une économie de la connaissance dont il faut tenir compte. La prise en compte de l'innovation par l'Union européenne et les Etats membres s'est longtemps faite via un travail effectué avec les grandes villes, les Régions centres. Il convient de prendre en compte également l'innovation mise en œuvre par les périphéries européennes, qui promeuvent une innovation différente.

L'Écosse a utilisé le FEDER et le FSE pour promouvoir une innovation en partenariat avec le secteur privé, l'université, la société civile, innovation qui a pris en compte les spécificités des territoires pour en faire des atouts. M. Rattray indique également que l'innovation ne peut venir, dans le cadre de certaines périphéries, que des PME, couplées avec un fort leadership local et le soutien des universités locales. Il est crucial de travailler en réseau. Certaines innovations ne sont possibles qu'au sein des territoires ruraux où elles s'appuient sur des ressources naturelles endogènes (le vent, les marées ...). L'innovation est bien au centre du développement régional, même pour les Régions qui sont loin du centre géographique de l'Europe.

M. Martin Rattray présente ensuite le cas du « on-shore wind energy » au Danemark, qui est leader mondial sur le thème et qui se base sur un ensemble de petites entreprises.

Il conclut en appelant à une simplification des instruments européens qui peuvent soutenir l'innovation.

Débat

Mme Giovanna Debono (Gozo) indique que tous les États membres n'ont pas la capacité à promouvoir l'innovation de la même manière et qu'il n'est pas possible de se positionner sur une ligne correspondant aux Etats les plus avancés en la matière.

M. Fernando Alonso (Stockholm) intervient pour ajouter un « T » à ceux mentionnés par Mme Linge (Technologie, Talent, Tolérance) : « Trust » et insiste sur le caractère fondamental de la confiance entre

acteurs des systèmes d'innovation. Il regrette par ailleurs qu'aucun budget ne soit prévu pour la valorisation en 2009 de l'année de la créativité.

Le représentant de l'agence d'innovation de l'Aquitaine regrette que le soutien à l'innovation pour les PME soit encore trop « mono-régional ». Il faut parvenir à des réponses mises en œuvre par différentes Régions ensemble.

En conclusion, **Mme Inger Linge** insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas seulement d'une question d'argent ou de machinerie administrative, mais bien de culture, et notamment de promotion au sein des systèmes éducatifs. **M. Damien Périssé** revient pour sa part sur le fait que l'innovation ne résulte pas uniquement de la recherche, et qu'elle n'est pas forcément technologique. Il précise que la note technique présentée insiste justement sur ce point et sur la nécessité d'une vision large pleinement respectueuse de la diversité des territoires.

M. Michel Lebrun (*consulter voir son discours via http://www.crpm.org/pub/agenda/750_08-10-03_lebrun_general_assembly_bayonne_fr.pdf*) reconnaît que le concept de cohésion territoriale devrait se concrétiser sous trois angles différents, compte tenu que la traduction d'un tel objectif dans le traité :

- 1) marque la pérennisation d'une politique de cohésion intégrée au niveau communautaire ;
- 2) répond à l'ambition d'une politique d'aménagement du territoire européen : polycentrique, équilibré, durable et solidaire ;
- 3) représente un outil de gouvernance.

Considérant en outre que l'objectif de cohésion territoriale est une priorité transversale, il souligne qu'il faudrait également prendre en compte le problème de la complémentarité et de la cohérence entre la politique de cohésion et les autres politiques communautaires comme : la politique de développement rural ; la politique de l'énergie ; la politique agricole ; la politique de transports ; de la recherche etc.

Le Comité des Régions souhaite, pour l'après 2013, une politique régionale forte et basée sur le principe de solidarité. A ce titre, le CDR a créé un groupe de travail spécifique sur l'avenir de la politique de cohésion, avec la certitude qu'il ne sera pas possible de répondre à l'objectif de cohésion territorial sans une Politique de Cohésion forte et destinée à l'ensemble des Régions européennes. M. Lebrun reconnaît, bien évidemment, que les Régions les moins prospères doivent être les principales bénéficiaires des efforts européens. Pour autant, il affirme également que les Régions qui ne sont ni les plus en retard ni les plus en difficulté, mais où persistent des poches de chômage, de pauvreté, d'exclusion sociale, ces Régions ne doivent pas être oubliées. En conséquence, toutes les Régions doivent bénéficier d'une politique de cohésion qui ne soit pas une banale politique de redistribution, mais une politique publique qui permette de soutenir chaque Région dans sa recherche d'innovation, de progrès économique et social.

Le Comité des Régions souhaite aussi renforcer le rôle des autorités locales et régionales dans le domaine de la définition, de la gestion et de la mise en œuvre de la politique de cohésion, compte tenu qu'il existe un lien entre la bonne utilisation de fonds et la qualité des projets d'une part et le levier de décentralisation d'autre part. Le modèle européen doit donc être préservé -et plus systématiquement amélioré- afin de concilier cohésion, solidarité et prospérité. Pour y parvenir il faudrait réunir les Etats membres, les institutions locales et régionales et faire preuve de vision et de courage pour maintenir un budget qui réponde aux ambitions européennes, telles que la prospérité, la solidarité et la cohésion.

Mme Ludmila Sfirloaga (Chambre des Régions du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe) indique que le CPLRE est l'organisation des autorités locales et régionales au niveau paneuropéen, puisque le Conseil de l'Europe compte 47 pays membres. Elle rappelle que le thème central du Conseil de l'Europe est la défense et la promotion de la démocratie et que celle-ci passe et dépend notamment des autorités locales et régionales. Elle poursuit en précisant que la dimension régionale de l'Union européenne est clef, particulièrement pour les Régions à pouvoirs législatifs et que le CPLRE tâche de les prendre dûment en compte.

Pour le CPLRE, l'identité régionale, la culture et les langues sont des priorités pour beaucoup de Régions en Europe. C'est dans ce cadre qu'a finalement été adoptée en mai dernier « La Charte européenne de la démocratie régionale », premier instrument légal qui offre une certaine flexibilité pour préserver et promouvoir l'autonomie des Régions. Le CPLRE, indique-t-elle, travaille également beaucoup sur la coopération transfrontalière et interrégionale, Mme Sfirloaga cite plusieurs exemples concrets et notamment le cas de l'Euro-région Mer Noire qui doit permettre davantage de synergies entre citoyens et qui vient d'être lancée en septembre 2008. Elle mentionne, par ailleurs, les recommandations et résolutions du CPLRE

sur les services d'intérêts économiques généraux au sein des territoires ruraux et l'intérêt pour le thème du polycentrisme qui doit encore être approfondi en Europe.

Suite du débat

Mme Christel Liljeström remercie, au nom de la Commission Mer Baltique CRPM, le groupe de travail TN-RIS pour les efforts entrepris et souhaite que le travail se poursuive.

M. Xavier Gizard indique qu'au printemps 2009 se tiendra à Prague, dans le cadre de la présidence tchèque, un sommet des Régions et des Villes. La CRPM y a d'ores et déjà été conviée. **M. Claudio Martini** a proposé au Comité des Régions que l'organisation de cet événement soit plus collaborative et que soient impliquées - dans l'organisation et la préparation de la déclaration finale de cet événement majeur - les grandes associations européennes de collectivités, comme cela avait été le cas à Leipzig en 2004. Cela contribuera à marquer la détermination et la mobilisation des collectivités territoriales européennes dans leur ensemble face à la discussion sur les nouveaux budgets et programmes européens post 2013.

Mme Gunn Marit Helgesen (Telemark) conclut la session en remerciant elle aussi les membres du groupe de travail TN-RIS pour le travail mené jusqu'à présent et pour la mise en perspective tout au long de la matinée sur les questions de cohésion, notamment territoriale, sur le lien avec l'innovation et la politique régionale. Les échanges et informations doivent permettre d'envisager de nouvelles perspectives, de nouvelles approches. Cela permettra aux représentants régionaux d'alimenter leurs réflexions.

SESSION 6 : PRESENTATION DES NOUVELLES REGIONS MEMBRES

Cinq nouvelles Régions ont adhéré à la CRPM : Angus (Royaume-Uni), Ida-Virumaa (Estonie), Larnaca (Chypre), Picardie (France) et Samsun (Turquie).

Les représentants de ces 5 régions présentent les principales caractéristiques (démographiques, naturelles, économiques..) de leur région.

SESSION 7 : L'AVENIR DE LA CRPM

M. Claudio Martini ouvre la session en précisant qu'une enquête approfondie a été lancée auprès des membres dont le taux de réponses (Plus de 90) est satisfaisant et très significatif.

M. Jean-Didier Hache présente les résultats de l'enquête menée avec les Secrétaires Exécutifs des Commissions géographiques et le Secrétariat général. Il rappelle que le mandat avait été donné lors du Bureau politique de Séville début 2008, qu'une étude a été alors lancée sur les caractéristiques du « Membership » de la CRPM et que toute une série de débats ont été organisés avec les Commissions géographiques et des groupes nationaux de Régions membres et que des interviews ont été réalisées avec des « personnalités » extérieures qualifiées.

Une première présentation a été faite en juin 2008 lors du Bureau politique de Rhodes. Une analyse statistique portant sur la nature et les caractéristiques du « Membership » avait alors été entreprise avec l'aide du Département de Géographie de l'Université de Rennes.

Sommairement, les conclusions en étaient que :

- C'est clairement la dimension maritime qui rassemble les Régions membres de la CRPM (90% des réponses); puis viennent l'accessibilité (80%), les handicaps démographiques et naturels, le besoin de coopérer avec les Régions du voisinage et en dernier lieu la coopération extérieure ;
- Ce qui nous différencie : la taille en superficie et en population et l'organisation institutionnelle ;

C'est sur la base de ce travail, ainsi qu'à partir des interviews réalisées auprès d'une vingtaine de personnalités, et bien sûr des résultats des débats au sein des Commissions Géographiques, qu'un questionnaire a été rédigé puis diffusé individuellement à chacune des Régions membres. La consultation s'est déroulée sur une période d'un mois, entre la mi-août et la mi-septembre.

Tout d'abord, il convient de souligner le caractère représentatif des réponses (57% des membres, 2/3 de la « population » de la CRPM). Le taux de réponses a été de 79% pour les membres de la commission Mer Baltique, 70% de la commission Mer du Nord, 67% pour la Commission des Iles, 46% pour la commission inter-méditerranéenne, 44% pour la commission Arc Atlantique et 40% pour la Commission Balkans & Mer Noire). Les enseignements tirés des réponses recueillies sont :

- Une grande stabilité de l'organisation dont les buts « historiques » sont très largement plébiscités (dimensions maritime et périphérique). Par ailleurs il est acté par la grande majorité des membres que la CRPM sera une organisation pertinente pour l'avenir ;
- Les activités prioritaires sont, dans l'ordre : le lobbying, l'information/veille sur les politiques communautaires, la coopération interrégionale.
- Les Régions qui soutiennent un développement des coopérations avec les Régions des autres continents sont très minoritaires ;
- Sur les tâches qui reviennent au Secrétariat général c'est la stabilité qui domine ; celui-ci ne devrait pas intervenir directement dans les aspects de coopération interrégionale, dimension qui est principalement de la responsabilité des commissions géographiques. Il est demandé à ces dernières d'être plus actives et de développer des relations avec les pays tiers de leur bassin ;
- Concernant le fonctionnement d'ensemble de l'organisation, les réponses montrent un bon indice de satisfaction et un fonctionnement équilibré ;
- Sur les relations à avoir avec d'autres réseaux européens de Régions, une opposition massive s'exprime contre toute fusion ; les membres de la CRPM souhaitent fortement que l'organisation reste indépendante quitte à renforcer des liens de travail avec d'autres réseaux ;
- Concernant les critères à remplir pour devenir membre : faut-il les restreindre ou les élargir ? Le faible taux de réponses à cette question démontre à l'évidence que les membres de la CRPM n'ont pas de position sur ce point. Par contre une large majorité se dégage pour garder le nom de CRPM.

En conclusion, M. Jean-Didier Hache note une très grande stabilité de l'organisation, une orientation très claire sur des thèmes prioritaires (cohésion, énergie, changement climatique, transports) et une large réticence à se saisir des questions au niveau mondial sauf lorsque les politiques communautaires ont-elles mêmes une dimension mondiale évidente comme le changement climatique. Les membres souhaitent renforcer le rôle des commissions géographiques et garder l'indépendance de l'organisation.

Il note également l'absence de conflits d'intérêts majeurs entre les membres, notamment entre grandes et petites régions et termine en présentant les étapes futures de ces travaux :

- Elaboration de recommandations sur la base des réponses au questionnaire ;
- Présentation de ces recommandations au Bureau politique de janvier 2009 ;
- Ratification des orientations retenues lors de l'Assemblée générale 2009.

Débat

M. Jean-Yves Le Drian se réjouit de ce travail ; il constate que la maritimité est reconnue comme étant le socle fondamental de l'organisation ce qui implique qu'une attention encore plus grande lui soit portée. Sur le concept de périphéricité, il note qu'à l'origine cette notion comportait une connotation revendicatrice qui a largement changé aujourd'hui. Dès lors, il se demande s'il n'y aurait pas lieu de développer les deux idées suivantes : imaginer des pôles de développement autour du « polygone central » tel que **M. Claude Grasland** l'a présenté (scénario 4 de sa présentation) pôles qui seraient basés sur la société de la connaissance et de l'innovation ; deuxième piste : notre position en périphérie de l'UE nous confère de nouveaux devoirs vis-à-vis des nouveaux entrants et des nouveaux voisins, deux catégories dont il conviendrait de se préoccuper davantage.

M. Piero Di Maggio (Sicile) se réjouit de constater la stabilité sur ce qui fait la CRPM depuis sa création. Il se déclare résolument opposé à l'ouverture à l'extérieur ainsi qu'à toute fusion. Sur le rôle des commissions géographiques et du secrétariat général il estime que leurs rôles, bien que différents, sont complémentaires.

M. Henning Gjellerod (Midtjylland) se déclare très satisfait du processus engagé. Il estime que la CRPM dispose par là d'un outil majeur pour préparer le futur. Il se déclare d'accord sur la priorité à donner à la dimension maritime car c'est en cela que réside notre identité et plaide pour que l'on s'occupe davantage des Régions voisines de l'UE.

M. Roy Perry (Hampshire) remercie pour le travail réalisé et se demande si les réponses font apparaître des différences selon les nationalités tout en précisant qu'il était bon de ne pas avoir retenu cet angle de réflexion. Il précise que les options qui se dégagent – en termes de coopérations notamment restent à affiner. Il souligne que nous sommes avant tout une organisation européenne qui a besoin de prendre en compte ce qui se passe ailleurs et qu'il est important de se focaliser sur les priorités.

Mme Josefina Moreno (Murcie) met l'accent sur l'importance de la notion de périphérie qui nous amène à porter une attention particulière à certaines politiques comme les transports. Elle souligne également la nécessité d'élargir le lobbying aux processus d'élaboration des normes.

M. Henrik Ringbæk Madsen (Nordjylland) souligne que pour envisager le futur nous aurons besoin de toutes nos forces ; or nous savons d'ores et déjà que le budget de l'UE sera réduit ; il importe donc de ne pas élargir nos activités. Il cite l'exemple du FOGAR qui doit prendre son indépendance vis-à-vis de la CRPM : on doit tenir compte de ce départ dès aujourd'hui.

Mme Rinske Kruisinga (Noord-Holland) qui représente 2,6 mio de personnes, souligne l'importance de l'approche régionale dans la mise en œuvre des politiques et le côté fédérateur de cette approche.

M. Jérôme Polverini (Corse) note que les résultats du questionnaire ont conforté des évidences. Il souligne le besoin de ne pas forcément demander un traitement identique pour toutes les Régions et plaide pour introduire le concept de différenciation et de proportionnalité des aides dans nos demandes.

Concernant les intérêts « largement partagés » dont les réponses au questionnaire font état, il demande que l'on fasse attention à ce que la solidarité de tous s'exprime y compris sur ce qui fait la spécificité de certains et cite à cet égard l'exemple de la pêche qui ne concerne pas toutes les Régions au même degré mais qui demande à être soutenue par tous. Il plaide pour que l'on travaille dans un esprit de solidarité afin de défendre aussi ce qui fait notre diversité et nos spécificités. Il convient note-t-il, de refuser l'uniformité et d'inventer un lobbying hiérarchisé.

M. Richard Westlake (Devon) n'est pas surpris par les résultats du questionnaire. Les réponses sont claires et signifient que « si l'on va trop loin, on se perd ». Les Régions de Chine et du Japon commencent à arriver sur la scène mondiale, il faut en reconnaître la diversité. Il demande à ce que la CRPM se centre sur ce qu'elle fait de mieux comme les transports, l'énergie, le climat. Il souhaite que les commissions géographiques renforcent leur lobbying dans leur zone ne serait-ce que pour justifier le « Membership » et démontrer que ce type d'organisation défend les intérêts de ses membres. Il souligne également l'intérêt de coopérer avec d'autres organisations.

M. Rafael Hueso se déclare satisfait et pas surpris par les résultats qui confirment que l'union (des Régions) fait leur force. Il regrette que la Commission Arc Atlantique ne se soit pas davantage mobilisée et pose la question de savoir si ce débat sur l'avenir de la CRPM ouvre aussi un débat sur l'avenir des Commissions géographiques.

M. Claudio Martini fait part à l'Assemblée de quatre commentaires.

- Les membres souhaitent maintenir l'identité fondatrice de la CRPM (maritime/périphérique) ; il s'agit là de son point de vue d'un engagement positif qui conforte l'action menée jusqu'à maintenant. Sur l'appartenance à la CRPM, il note que si les membres sont satisfaits, il convient de poursuivre sur la ligne suivie jusqu'à maintenant avec une ouverture à ceux qui acceptent ces principes fondateurs (maritime et périphérique) ;
- Sur les sujets prioritaires tels qu'ils ressortent des réponses au questionnaire, il estime qu'il convient d'en tenir le plus grand compte car il s'agit de sujets qui requièrent des prises de position de nature technique et non générale. Il suggère de continuer sur cette ligne ;
- Sur le rôle respectif du Secrétariat général et des Commissions géographiques, il est important de ne pas les mettre en opposition car les deux sont nécessaires et se complètent ; Il apparaît donc très important de garder l'organisation telle qu'elle fonctionne aujourd'hui ;
- Sur le FOGAR, il indique qu'il croyait la question résolue ; qu'il s'agit d'une dimension complémentaire qui ne pèse pas sur le budget et que les Régions sont invitées à s'exprimer sur la base d'une synthèse entre le oui et le non au FOGAR. Il termine en rappelant que sa lettre de candidature à la présidence indiquait clairement cette orientation car certaines situations requièrent d'avoir une vision globale. Il demande à l'Assemblée de soutenir l'idée d'avoir une synthèse définissant un point de vue partagé par tous.

M. Xavier Gizard intervient pour préciser quelle sera la suite du débat ouvert sur le futur de la CRPM et sur l'agenda. Le Bureau politique de janvier 2009 mettra au point les premières orientations qui seront discutées durant le printemps dans chaque Commission géographique. Une synthèse sera proposée par le Bureau politique de juin 2009 et soumise pour adoption à l'Assemblée générale de Göteborg en 2009.

Sur la question du changement de lieu du siège du Secrétariat général, il indique qu'un tel changement se traduirait par une augmentation des cotisations d'environ 50%.

M. Ole B. Sørensen (Nordjylland) intervient pour s'étonner de la réaction du Président Martini sur le FOGAR. Il estime qu'il n'est pas juste de mettre en avant une déclaration d'intention dans une lettre de candidature et estime que lorsque l'on n'est pas d'accord avec une opinion exprimée par les membres d'une organisation, c'est au Président de voir s'il souhaite conserver sa fonction.

M. Claudio Martini répond en soulignant que cela n'est pas nouveau et qu'il s'agit d'un point très important. Il estime que nous disposons aujourd'hui, avec les résultats de l'enquête, d'informations de nature « technique » qui devront être traduites en orientations politiques. Il sera alors temps, en fonction des résultats, que chacun en tire les conséquences.

M. Jean-Didier Hache intervient sur les questions de forme du débat pour préciser les points suivants :

- Sur la méthodologie retenue chaque Région réagit aux questions en fonction de ses propres réalités géographiques ou historiques notamment. Il cite l'exemple de la Navarre, très impliquée dans le dossier « énergie » mais pour laquelle les questions de pêche ne se posent pas. Cela ne fait que traduire une réalité et en aucun cas un désintérêt quelconque ;
- Sur les rapports entre le Secrétariat général et les Commissions géographiques, il ne note aucun conflit mais plutôt une demande de renforcement des deux instances ;
- Enfin à la question « doit-on explorer et approfondir le débat par Commissions géographiques » ? La réponse est oui. Cela a déjà été réalisé pour la Commission Inter-méditerranéenne et il pourrait s'avérer très utile d'affiner les données par bassin maritime.

Le Président Martini constate que nous disposons d'une feuille de route claire jusqu'à la prochaine Assemblée générale et clôt les débats.

SESSION 8 : EXAMEN ET VOTE DE LA DECLARATION FINALE ET DES RESOLUTIONS

M. Claudio Martini introduit la séance et donne la parole à Marie-Ange Orihuela, Directrice CRPM et responsable, lors cette Assemblée générale, du « groupe des résolutions »

Mme Marie-Ange Orihuela présente les résultats du groupe des résolutions et informe tout d'abord des projets d'amendements à la Déclaration finale.

Après lecture des amendements soumis par les Régions et les Commissions géographiques et adoptés par le Bureau politique, le Président soumet au vote de l'Assemblée cette Déclaration finale amendée.

La déclaration finale est adoptée à l'unanimité.

M. Claudio Martini propose ensuite de passer aux projets de résolutions.

Mme Marie-Ange Orihuela précise que les projets de résolutions n'ayant pas fait l'objet d'amendements ne sont pas redistribués. Ils sont dans les dossiers de documents de travail. Il s'agit des résolutions :

II-1 : Vers une politique de Cohésion régionale européenne durable – Défis et opportunités dans les zones géographiques délimitées ;

II-2 : L'énergie comme priorité des marchés publics durables européens ;

II-3 : Rejets en mer : une pratique incompatible avec une pêche durable ;

II-4 : Lettre de soutien des activités du groupe de travail TN-RIS (une précision : cette résolution est présentée uniquement par la Commission Baltique car la Mer du Nord n'a pas eu le temps de se prononcer officiellement sur cette question) ;

II-6 : Le tourisme durable.

M. Claudio Martini propose de soumettre au vote global de l'Assemblée ces projets de résolutions n'ayant pas fait l'objet d'amendement.

Les résolutions II-1 ; II-2 ; II-3 ; II-4 ; II-6 sont adoptées à l'unanimité.

En ce qui concerne la résolution II-5 « Soutien au fret Maritime », un vote séparé des deux points est demandé :

1^{er} point : Adopté à la majorité (6 votes contre – 2 abstentions) ;

2^{ème} point : Adopté à l'unanimité (2 absentions).

Le **Président Martini** remercie l'Assemblée.

SESSION 9 : DECISIONS BUDGETAIRES

MM. Yves Morvan et Jacques Boulau présentent les comptes de la CRPM :

Année 2007

Les comptes de l'année 2007 ont fait l'objet d'un rapport du Commissaire aux Comptes et sont présentés à l'Assemblée générale, après avoir été approuvés par le Conseil administratif et par le Bureau Politique réuni à Rhodes le 27 juin 2008.

Le total des produits s'élève à 3 416 534 € et le total des charges à 3 500 401 €, après réintégration des produits et des charges exceptionnelles, constitution des provisions et reprise ou constitution de fonds dédiés, le résultat final est positif (118 634 €).

En comparant le projet de budget adopté et la réalisation du budget 2007, il existe des écarts très faibles de l'ordre de 1 à 3 % sur les postes de charges, ce qui permet de constater que le budget réalisé est bien conforme au budget voté par l'Assemblée générale.

Année 2008

L'exercice 2008 est en cours d'exécution. Afin de tenir compte des demandes de l'Assemblée réunie à Florence en octobre 2007 concernant la gestion des réseaux externes, le projet de budget 2008 a fait l'objet d'une modification de la clé de répartition des charges :

- Application pour le FOGAR d'une clé de répartition de 4% des charges de fonctionnement de la CRPM, et de 2 % pour le réseau nrg4SD (clé de répartition déterminée après une étude analytique) et application d'une répartition au réel du temps passé par le secrétariat sur ces dossiers et d'une modification de l'affectation des fonds dédiés, la ligne fonds dédiés au FOGAR étant supprimée, celui-ci devant se financer principalement grâce aux contributions additionnelles des régions.

D'autre part, les frais de personnel de la Commission des Iles ont été diminués afin de tenir compte de la contribution du Secrétaire exécutif aux dossiers de la CRPM (Répartition 50 % pour la Commission des Iles et 50 % pour la CRPM).

Il n'y a pas de changement pour les autres commissions.

A noter la prise en compte du retrait des régions françaises : Limousin et Centre ainsi que du Scottish Executive et l'adhésion des régions de Ida-Virumaa, Angus, Larnaca et Samsun.

Projet de Budget 2009

Le projet de budget 2009 est présenté, en ce qui concerne le budget général de la CRPM, avec un total de produits de 2.146.141 €, composés essentiellement des cotisations des régions.

Ce budget tient compte d'une augmentation des cotisations de 3,70 % calculée sur la base du taux d'inflation UE27 (Eurostat) de mai 2007 à mai 2008.

Le nouveau barème des cotisations proposé est le suivant :

0,010352 € par habitant

Cotisation minimum : 6.436 € pour les régions de moins de 621.760 habitants.

Le total des charges s'élève à 2 118 463 €. Les frais de personnel sont en légère augmentation car un directeur chargé de la recherche et de l'innovation a été embauché et une légère augmentation de 2 % a été appliquée sur l'ensemble des frais de personnel. Les frais de déplacements ont été également légèrement réévalués. Les charges de fonctionnement sont maîtrisées et relativement stables.

L'excédent du budget général de la CRPM est de 27 000 €. Il est diminué des contributions aux budgets de certaines commissions géographiques (mise à disposition de personnel et de frais de fonctionnement) et aux budgets des réseaux de Régions : FOGAR 9 587 € et nrg4SD 21 830 €.

Les comptes du FOGAR sont séparés du compte de la CRPM et la contribution de la CRPM au FOGAR est en diminution, le FOGAR étant destiné à s'autofinancer.

Après intégration des contributions du budget général de la CRPM aux budgets annexes des commissions géographiques et réseaux de régions, le solde final est négatif -26 168 €.

Il est précisé à la demande de **M. Kevan Lim** qu'aucune ressource supplémentaire ne sera affectée aux réseaux externes, sauf les cotisations directes des régions membres de ces réseaux.

Les Régions de l'Arc Atlantique remercient la région de Basse-Normandie pour sa contribution de 60.000 € (sur 2 ans) en complément du financement d'un poste de Secrétaire Exécutif à temps complet.

Les comptes de l'année 2007 et le projet de budget 2009 sont adoptés à l'unanimité par l'Assemblée générale.

SESSION 10 : PROCHAINS RENDEZ-VOUS ET CONCLUSION

2009 : Invitation de M. Roland Andersson, *President of Regional Executive Board* (Västra Götaland - Suède) à tenir la prochaine Assemblée générale CRPM à **Göteborg** les 30 Sept- 1 et 2 Octobre 2009.

2010 : Invitation de Mme Katharine Dean, *Council Leader* (Aberdeen City - UK) à tenir l'Assemblée générale CRPM à **Aberdeen** les 29/30 septembre et 1^{er} octobre 2010

Le Président Claudio Martini remercie pour ces invitations et demandent aux participants de réserver ces dates dans leurs agendas. Il remercie l'ensemble des délégués et donne la parole à **M. François Maïtia**, Vice-Président du Conseil Régional d'Aquitaine, pour prononcer le discours de clôture de cette 36^{ème} Assemblée générale au nom du Président Rousset.